DLP - 3 - 7 - 84387975

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

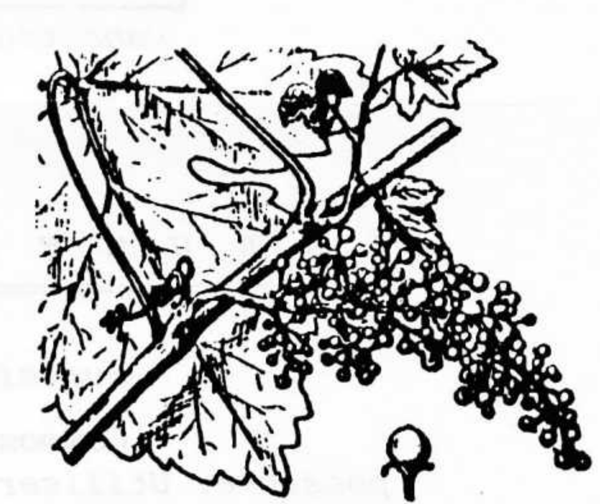
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Circonscription
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR, CORSE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 BORGO -
☎ (95) 36.05.70



Edition Speciale Corse

Bulletin Technique n° 35
du *26 juin 1984.*

V I G N E



Nouaison

De nombreux cépages sont en pleine floraison. Sur d'autres, comme l'Alicante et le Carignan, la nouaison débute.

**** Tordeuse de la grappe :** Début du vol de 2eme génération.*

Aucune intervention n'est à réaliser pour le moment.

**** Mildiou** : risque toujours important.*

Le temps, à la fois humide et chaud de ces derniers jours est favorable aux repiquages. De très nombreux dégâts sont visibles actuellement. Un 3eme traitement sera nécessaire après la floraison, dans toutes les parcelles sensibles, essentiellement sur la Côte Orientale, ainsi que la CASINCA. Ailleurs, dans les régions traditionnelles, cette intervention est souvent inutile, vu la faiblesse des attaques.

**** Botrytis***

De nombreuses taches sur feuilles ont été visibles durant le mois de mai particulièrement pluvieux. Dans certaines parcelles humides ou en bordure de mer, on peut en observer encore.

Si des taches sont visibles, vous pouvez réaliser un traitement avec un produit contenant l'une des matières actives suivantes :

- *Folpel (Nombreuses spécialités)*
- *Captafol (" ")*
- *Dichlofluanide (Euparène)*

Le premier traitement spécifique de la méthode standard se situe à la chute des capuchons floraux. Ce traitement est actuellement déconseillé.

... / ...

P16

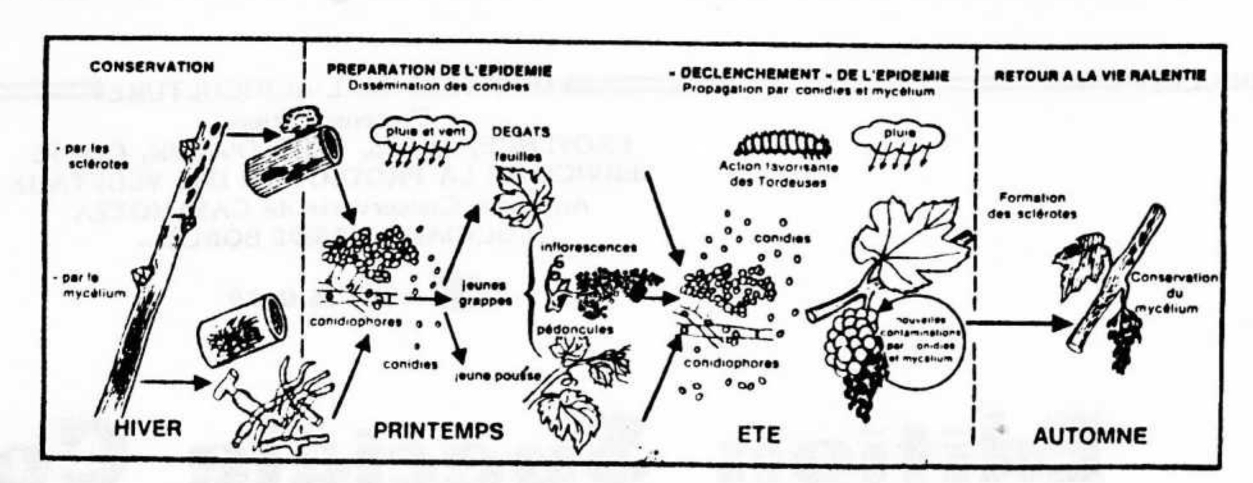
Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur-Gérant P.DUFFAUD

Abonnement Annuel : 72 F. ä
Régisseur de Recettes D.D.A.
CCP MARSEILLE 9660 74 V

Publication Périodique
CPPAP N°1769 A-D

ISSN
0759-9633

Limitez-vous, au cours de la saison à deux applications maximum d'un produit anti-Botrytis, car il y a risque d'apparition de souches résistantes (note jointe).



Cycle de la pourriture grise

(Dessin Sandoz, d'après la Station de Pathologie Végétale Centre I.N.R.A. de BORDEAUX)

**** Oïdium*** : *N'oubliez pas le poudrage en pleine floraison conseillé dans notre dernier Bulletin.*

**** Cicadelles de la Flavescence dorée.***

Dans toutes les régions touchées, réalisez sans tarder le premier traitement.

A G R U M E S

*- Surveillez les attaques de **pucerons** et intervenez si nécessaire.*

*- **Gommose** : une pulvérisation d'Aliette à 250 g/hl est à effectuer dès que possible. Utiliser 1.000 à 1.200 l. de bouillie/ha. En cas de dégâts graves, renouveler l'application en septembre.*

ARBRES FRUITIERS

- RESPECTEZ TOUJOURS LES DELAIS D'EMPLOI AVANT RECOLTE -

**** Cloque du pêcher*** : *dégâts toujours visibles ; intervenez si nécessaire.*

**** Corynéun sur pêchers*** : *fréquent dans nos vergers.*

Renouvelez si nécessaire le traitement.

**** Puceron lanigère sur pommier***

De nombreuses colonies sont observées sur rameaux et troncs. Intervenir avec :

- Azynphos - méthyl	*(N. S.)*
- Pyrimicarbe	*(Pirimor)*
- Ométhoate	*(Folimat)*

**** Pou de San José*** : *nombreuses larves visibles.*

Intervenir de préférence avec un produit à base de Méthidation (Ultracide).

- OLIVIERS - *Ils sont en pleine floraison. Des dégâts de psylle et de teigne sont visibles. Utilisez après floraison des insecticides à base de Bacillus thuringensis.*

AMÉNAGEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE

Ce texte a été réalisé par un Groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), de la **Chaire de** Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) et du Service de la Protection **des Végétaux** (S.P.V.), après consultation du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (C.I.V.C.)

L'utilisation intensive de spécialités commerciales à base d'imides cycliques SUMISCLEX (procymidone), RONILAN et RONILAN SP (vinchlozoline), ROVRAL et KIDAN (iprodione) a provoqué le développement de **souches résistantes** de Botrytis qui vient dégrader plus ou moins rapidement l'efficacité de ces produits.

En 1983, malgré une réduction des interventions avec l'abandon de la méthode standard basée sur 4 applications systématiques, **le phénomène est encore en extension** dans les zones déjà touchées en 1982. Cependant, **les situations sont très différentes selon les vignobles** et les pertes d'efficacité des produits dépendent essentiellement du nombre d'applications réalisées les années antérieures, à l'échelle de la parcelle mais également de la région.

Suite à la dernière campagne, nous pouvons classer les vignobles en **trois zones** :

– **des régions** (zone 1) où les produits ont perdu leur efficacité et **où les souches résistantes** dominent très largement au vignoble : Champagne, Bourgogne sauf Beaujolais.

– des vignobles (zone 2) où la résistance n'est pas généralisée mais où elle peut être localement forte : Alsace, Beaujolais, Jura et Val de Loire. Les imides cycliques ont ici une efficacité réduite, voire même nulle dans les secteurs les plus touchés qui correspondent souvent à des situations ayant reçu plus de 2 traitements qui se classent alors en zone 1. Ailleurs, où les applications ont été moins fréquentes, nous observons encore des efficacités moyennes, voisines de 50 %.

– dans les autres vignobles (zone 3) comme Cognac, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence Côte d'Azur et Corse, les imides cycliques gardent tout leur intérêt en maintenant leur efficacité (égale ou supérieure à 80 %).

Il convient donc, pour 1984, comme nous l'avions déjà signalé l'année dernière, de tenter de limiter le développement de la pourriture grise par un ensemble de mesures en essayant de freiner le développement de la résistance dans les zones touchées ou d'éviter son implantation dans les zones non encore atteintes.

• Les mesures prophylactiques sont indispensables

– Certaines mesures culturales permettent de limiter la vigueur et de favoriser l'aération au niveau des grappes. Par exemple, on réduira les apports d'azote, sous toutes ses formes, au minimum et l'on interviendra dans la mesure du possible sur le système de conduite (taille, palissage et effeuillage) pour éviter l'entassement du feuillage autour des grappes.

– L'application de traitements préventifs contre les attaques de deuxième et éventuellement de troisième génération de tordeuses ou vers de la grappe (Eudémis et Cochylis), en limitant les blessures sur les baies, a pour conséquence de réduire le taux de pourriture.

– Une lutte soignée contre l'oïdium évite également l'éclatement des baies favorable à l'installation de pourriture grise.

– La lutte contre le mildiou avec certains fongicides (sels de cuivre, folpel, captafol, dichlofluanide) peut avoir une action freinatrice lorsqu'on est conduit à les employer à une cadence assez rapprochée et sous réserve que les grappes soient bien touchées. Cette action ne sera marquée que s'il y a des risques Botrytis pendant la lutte mildiou.

• Lutte chimique «Botrytis»

ZONE 1 : Champagne, Bourgogne sauf Beaujolais

Il est indispensable d'arrêter, si cela n'a déjà été entrepris dès la campagne précédente, tout traitement avec une spécialité à base d'imides cycliques ; l'utilisation de ces produits ne permettant que de maintenir le potentiel de résistance sans espoir d'obtenir une efficacité pratique intéressante. Les viticulteurs de ces régions doivent être conscients qu'aucune solution de remplacement aussi efficace que l'emploi des imides cycliques n'existe et que toutes les mesures proposées seront imparfaites en cas d'un développement important de la maladie. Les mesures prophylactiques déjà citées prennent donc ici plus qu'ailleurs toute leur importance. Elles seront complétées par des interventions spécifiques (traitement localisé sur les grappes) qui seront appliquées en fonction des risques encourus aux stades de la méthode standard ou éventuellement à d'autres périodes. Les dates de ces interventions seront précisées par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles). On utilisera les produits suivants : EUPARENE (4 kg/ha) ; MYCODIFOL L (5 l/ha) ; CODICAP (3,5 kg/ha) ; BTF (3,5 l/ha) ainsi que toutes spécialités apportant une dose élevée de folpel (2000 g/ha), seul ou en association avec du cuivre.
Compte-tenu des problèmes que peuvent poser ces spécialités sur les fermentations, après la véraison, il est préférable de ne retenir que les produits cupriques.

ZONE 3 : Cognac, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence Côte d'Azur et Corse

Il convient de ne pas induire la situation principalement observée dans la moitié nord de la France, donc de limiter le nombre des traitements avec les imides cycliques. Il semble que 2 traitements annuels seraient un nombre à ne pas dépasser en se référant aux indications fournies par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles). Cependant, un programme avec 3 ou 4 applications pourra être retenu au cours d'une année où les risques seront particulièrement élevés mais cette alternative ne doit être qu'exceptionnelle.

ZONE 2 : Alsace, Beaujolais, Jura, Val de Loire

La stratégie de traitement sera adaptée à la gravité de la situation. En l'absence d'informations précises (tests sur la résistance), la situation sera appréciée par le comportement des imides cycliques en 1983. On évitera de dépasser 2 applications imides cycliques au cours de la campagne et, dans les parcelles où le niveau de protection a été nul en 1983 ; il sera préférable de suivre la stratégie définie pour la zone 1.

Les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront de fournir des informations sur l'évaluation du risque, en tenant compte de l'ensemble des éléments à leur disposition en intégrant notamment les données de la modélisation de la maladie définie par S. STRYZIK (ACTA) dans leur système de prévision collectif afin d'aider le viticulteur dans le choix des traitements.

Mais tous les viticulteurs doivent être bien conscients du danger actuel que représente la résistance, car en l'absence de produits de remplacement ayant un haut niveau d'efficacité, la lutte chimique contre la pourriture grise ne pourra être qu'imparfaite.

P17